

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-01-31-3d*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 31 JANVIER**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Claude DAULIACH,  
Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Muriel PRADES,  
Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Jordan DARTIER,  
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Pascal VIVIANI,  
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT.*

**Objet : Acquisition au profit de la commune des parcelles AK n° 316, 318 et 319 sises 160 Chemin du Tonkin -**

Monsieur et Madame Sébastien BOUDES sont propriétaires des parcelles cadastrées AK n° 316 (Chemin), 318 et 319 d'une superficie totale de 725 m<sup>2</sup>, situées 160 Chemin du Tonkin, lieudit « La Grande Cosse » sur la commune de Vias.

Ces biens sont situés dans le périmètre de la ZAD de la Côte Ouest, en zone NTCanc, en bordure nord du Camping La Dune Côté Mer.

Il est indispensable que la commune constitue des réserves foncières de parcelles de l'espace rétro-littoral afin de procéder à la relocalisation des personnes et des biens impactés par le recul du cordon dunaire.

Un accord amiable est intervenu avec les conjoints BOUDES pour une acquisition par la commune au prix de 60.000 € des parcelles cadastrées AK n° 316 (Chemin), 318 et 319 d'une

superficie totale de 725 m<sup>2</sup>, situées 160 Chemin du Tonkin, lieudit « La Grande Cosse » sur la commune de Vias.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des personnes Publiques et notamment son article L.3221-1,

**VU** l'accord amiable intervenu avec les conjoints BOUDES pour une acquisition par la Commune au prix de 60.000 € (soixante mille euros) des parcelles cadastrées AK 316 (Chemin), 318 et 319 d'une superficie totale de 725m<sup>2</sup>, situées 160 Chemin du Tonkin, lieudit « La Grande Cosse » sur la Commune de VIAS,

**VU** la réponse favorable de Monsieur le Maire en date du 17 novembre 2022,

**VU** le projet d'acte d'acquisition dressé par Maître David CONSANI,

**CONSIDERANT** la Commission d'Urbanisme en date du 24 janvier 2023,

### **DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions)

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune au prix de 60.000 € (soixante mille euros) des parcelles cadastrées AK 316 (Chemin), 318 et 319 d'une superficie totale de 725m<sup>2</sup>, situées 160 Chemin du Tonkin, lieudit « La Grande Cosse » sur la Commune de VIAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maître Jordan DARTIER  
Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : **03 FEV. 2023**

Publié le : **03 FEV. 2023**